INSA INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES HAUTS-DE-FRANCE

Université Polytechnique HAUTS-DE-FRANCE

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code de l'éducation ;
Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement ;
Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026 ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France ;
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France ;

arrête

Article 1 Le bureau de vote électronique pour l'élection au comité social d'administration unique est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

Article 2 Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants **:**

Président : Éric BRICOUT, directeur général des services
Secrétaire : Karine WIART, directrice des ressources humaines
Secrétaire suppléant : Manuel VARAGO, service des affaires juridiques

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

CFDT :
Délégué : M. GOICHOT FRANÇOIS
Délégué suppléant : Mme TURPIN-WINTER HÉLÈNE

FSU :
Délégué : Mme CAILLÉ ALICE,
Délégué suppléant : M. BRIDIER BERTRAND

UNSA Education
Délégué : M. REVAUX THIERRY,
Délégué suppléant : M. ANCEAU JEAN-HUBERT

Article 3 Le bureau de vote électronique pour l'élection à commission paritaire d'établissement commune, groupe ITRF, catégorie A, est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

Article 4 Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président : Éric BRICOUT, directeur général des services
Secrétaire : Karine WIART, directrice des ressources humaines
Secrétaire suppléant : Manuel VARAGO, service des affaires juridiques

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

FSU
Délégué : M. BRIDIER BERTRAND
Délégué suppléant : M. DELCOURT FRANÇOIS

UNSA-Education
Délégué : M. ANCEAU JEAN HUBERT,
Délégué suppléant : M. REVAUX THIERRY

Article 5 Le bureau de vote électronique pour l'élection à commission paritaire d'établissement commune, groupe ITRF, catégorie B, est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

Article 6 Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président : Éric BRICOUT, directeur général des services
Secrétaire : Karine WIART, directrice des ressources humaines
Secrétaire suppléant : Manuel VARAGO, service des affaires juridiques

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

UNSA-Education
Délégué : M. ANCEAU JEAN HUBERT,
Délégué suppléant : M. REVAUX THIERRY

Article 7 Le bureau de vote électronique pour l'élection à commission paritaire d'établissement commune, groupe Bibliothèques, catégorie A, est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

Article 8 Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président : Éric BRICOUT, directeur général des services
Secrétaire : Karine WIART, directrice des ressources humaines
Secrétaire suppléant : Manuel VARAGO, service des affaires juridiques

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

FSU
Délégué : Mme MEURIN CHARLOTTE
Délégué suppléant : Mme CAGNIARD JULIE

Article 9 Le bureau de vote électronique pour l'élection à commission paritaire d'établissement commune, groupe Bibliothèques, catégorie B, est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

Article 10 Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président : Éric BRICOUT, directeur général des services
Secrétaire : Karine WIART, directrice des ressources humaines
Secrétaire suppléant : Manuel VARAGO, service des affaires juridiques

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

FSU
Délégué : Mme MEURIN CHARLOTTE
Délégué suppléant : Mme CAGNIARD JULIE

Article 11 Le bureau de vote électronique pour l'élection à commission paritaire d'établissement commune, groupe Bibliothèques, catégorie C, est institué pour les élections fixées du 3 au 10 décembre 2026.

Article 12 Le bureau de vote électronique comprend les membres représentant l'administration suivants :

Président : Éric BRICOUT, directeur général des services
Secrétaire : Karine WIART, directrice des ressources humaines
Secrétaire suppléant : Manuel VARAGO, service des affaires juridiques

Le bureau de vote électronique comprend les membres suivants représentant les organisations syndicales candidates à l'élection :

FSU
Délégué : Mme MEURIN CHARLOTTE
Délégué suppléant : Mme CAGNIARD JULIE

Article 13 Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est affiché pour la durée des opérations électorales dans les bâtiments de l'Université et de l'INSA Hauts-de-France, ainsi que sur le site internet.
Il est publié au recueil des actes réglementaires tenu par la Direction Générale.

Article 14 Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le 2 novembre 2026
Le Président,
Professeur Abdelhakim ARTIBA

